

## FICHE D'ECART

Fiche n°

①

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Agglopoles Provence

Site inspecté :

Avenue de l'Hotel

Date de l'inspection :

20 juillet 2010

Constat de l'inspecteur :

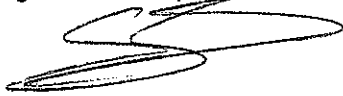
Article 1<sup>er</sup> - dans un délai de 3 mois fournir une étude de réhabilitation globale du site - pas d'étude à ce jour

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : **ARRÊTÉ du 8 août 2008**  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Resp. M. M. M.

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Une étude de réhabilitation du site (ancienne déchetterie) n'est pas à fournir au regard du dossier de cessation d'activité transmis au préfet le 02 décembre 2008. Je même, nous avons envoyé, suite à votre visite, un courrier au préfet afin de préciser que Agglopoles Provence n'a exploité sur ce site qu'une déchetterie de janvier 2002 à juillet 2008 (déchetterie fermée depuis le 07 juillet 2008).

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Réponse pas complètement satisfaisante. Dans l'attente résultats diagnostic pollution sous-sol.

L'inspection le : 26/04/2010

 Fiche soldée le :

DRIRE